



Communiqué

Contrats de quartier

Au revoir Prélaz, bonjour Entre-Bois !

Initié en 2016, le contrat de quartier de Prélaz-Valency prendra fin cet automne et propose deux évènements de clôture ouverts au public les samedis 28 septembre et 12 octobre. Dès 2020, un nouveau contrat prendra place à Entre-Bois pour trois ans.

Une grande fête de quartier, organisée conjointement avec le centre socioculturel de Prélaz-Valency, aura lieu samedi 28 septembre de 14h à 22h, dans plusieurs lieux (programme disponible [sur internet](#)). Ce sera l'occasion d'inaugurer les fresques réalisées par Art en boîtes dans les allées des Jardins de Prélaz et d'aborder la thématique des espaces publics du quartier. Ce moment officiel, prévu pour 19h, se fera en présence de Mme Florence Germond, conseillère municipale en charge des Finances et de la mobilité, et de M. David Payot, conseiller municipal en charge de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers.

La clôture officielle du contrat de quartier aura lieu samedi 12 octobre avec une balade safari organisée avec la collaboration de Droit de cité. Revenant sur les lieux de la première balade du 22 septembre 2016, les nombreuses réalisations visibles seront présentées et discutées avec les habitant-e-s et les autorités. Rendez-vous est donné à la population à 14h devant la Coop de Prélaz.

Enfin, la Municipalité a le plaisir d'annoncer qu'un nouveau contrat de quartier est prévu à Entre-Bois à partir de 2020 et pour une période de trois ans. Sorte de coup de projecteur donné à un quartier, le contrat de quartier a été successivement développé à Montelly, aux Boveresses, puis à Prélaz-Valency, et constitue l'un des outils centraux de la politique des quartiers.

Pour rappel, un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et travailler ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier. Il s'agit d'une démarche participative et citoyenne, qui permet de réaliser des projets communs pour un quartier existant et de favoriser le dialogue entre les habitant-e-s et les autorités communales.

La Municipalité de Lausanne

www.lausanne.ch/contrats-de-quartier

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Lausanne, le 17 septembre 2019